

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 novembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 14 novembre 2024

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN

### Étaient absents représentés :

Marylène VERDEME pouvoir à Catherine GOUDOUD  
 Blanche ROUX pouvoir à Céline DUPUY-LEGRAND  
 Laure ROUBERTIE pouvoir à Gilbert ROUSSEAU  
 Delphine GABOUTY pouvoir à Pascal BUSSIERE  
 Bénédicte MARCOUL-SOULIE pouvoir à Laurent LAFAYE

### Étaient absents excusés :

Marylène VERDEME, Blanche ROUX, Laure ROUBERTIE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

**Secrétaire de séance :** Madame Martine LEPETIT

N°2024/D/080 - **Objet :** Tarifs publics du contrat de partenariat pour le sponsoring du Festival International du pastel 2025

Monsieur Dimitri NIOSSOBANTOU informe les membres du conseil municipal qu'il est proposé de lancer pour le Festival International du Pastel une nouvelle campagne de sponsoring pour l'année 2025.

Les structures intéressées devront retourner un contrat de partenariat signé correspondant à un montant précis associé à une contrepartie.

500 € □	950 € □	1 500 € □
➤ Présence du logo de la société sur l'affiche des sponsors à l'entrée du Festival 2025.	➤ Présence du logo de la société sur l'affiche des sponsors à l'entrée du Festival 2025.	➤ Présence du logo de la société sur l'affiche des sponsors à l'entrée du Festival 2025.
➤ Présence du logo de la société sur le site internet du Festival avec lien vers le site Web de votre société.	➤ Présence du logo de la société sur le site internet du Festival avec lien vers le site Web de votre société.	➤ Présence du logo de la société sur le site internet du Festival avec lien vers le site Web de votre société.

<p>➤ Invitations aux différentes manifestations (inauguration du festival, expositions...)</p>	<p>➤ Invitations aux différentes manifestations (inauguration du festival, expositions...)</p> <p>➤ Mise à disposition de 10 entrées gratuites maximum.</p> <p>➤ Présence du logo de la société sur les affiches A3 et 4x3 du festival</p>	<p>➤ Invitations aux différentes manifestations (inauguration du festival, expositions...)</p> <p>➤ Mise à disposition de 20 entrées gratuites maximum.</p> <p>➤ Présence du logo de la société sur les affiches A3 et 4x3 du festival</p> <p>➤ Présence du logo de la société sur le catalogue de l'année en cours</p>
--	--	---

Après avoir pris connaissance du projet, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de donner son accord pour la signature du contrat de partenariat à intervenir avec les structures intéressées,
- de donner au Maire l'autorisation de signer le contrat de partenariat,
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie conforme  
 En mairie le 20 novembre



Le Maire,

*[Signature]*  
 Gaston CHASSAIN.